



SAINT-MARTIN-DE-CRAU
P R O V E N C E

Envoyé en préfecture le 22/06/2021
Reçu en préfecture le 22/06/2021 sur 3
Affiché le 22/06/2021
ID : 013-211300975-20210617-DELIB57_21-DE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Séance du 17 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept juin à 18H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Aquil Sian Ben, sous la présidence de
Mme Marie-Rose LEXCELLENT - Maire de la Commune

Présent(s) : Mmes et MM. LEXCELLENT Marie-Rose – NIEDEROEST Henri – BOUYA Corine – BERTON Christian – AMSELEM Martine – JACQUOT Rémy – CELLARIER Myriam – NIGUES Davy - ORIOL Anne-Claire – MISTRAL Hervé - VASSEUR Daniel - BARTHELEMY Marie-Amélie - MANELLI André - GILLES Christine - TANIE Marie-Claude – FARENQ Jeanine – VALLAURI Geneviève – GUIGUE Annie – GINOUVES Isabelle – LAUFRAY Christophe – GHIONE Dominique – MEGALIZZI Raphaël - THOMSEN Guillaume - GUIBERT-ESTIENNE Marion - BOUALEM Sofiane – ISNARD Robert – BONO Guy – MICHEL Françoise – DELLANEGRA Séverine – CHIOUSSE Céline

Absent(s) excusé(s) avec pouvoir : MM. TOSI Michel - CARGNINO André - SANTILLI Jérôme

Absent(s) excusé(s) :

Le secrétariat a été assuré par : M. NIEDEROEST Henri

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal :	33
Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de suffrages exprimés :	33
Vote pour :	33
Vote contre :	/
Abstention :	/

N° 57/21 - Acquisition d'une emprise issue de la parcelle AA 155 auprès de M. Frédéric BAZIN

Rapporteur : M. MISTRAL

En 2020, la Commune a mené une campagne de travaux d'aménagement sur une partie du chemin du mas de Roche et projette en 2022 d'aménager le tronçon suivant.

Afin de disposer d'une emprise régulière sur le tronçon suivant, afin d'acquiescer une bande de 27 m² issue de la parcelle AA 155 située au chemin du mas de Roche. Cette cession est sollicitée dans le cadre de l'emplacement réservé n°8 identifié dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune prévu pour l'aménagement du chemin du mas de Roche.

Monsieur Frédéric BAZIN, nouveau propriétaire de la parcelle AA 155 a été autorisé par Déclaration Préalable à édifier un nouveau mur de clôture et à déplacer son portail en cohérence avec la future limite du domaine public.

En accord avec le propriétaire, cette acquisition s'effectuera au prix de 1€.

Ainsi,

Vu le courrier du 27 mai 2021 enregistré le 03 juin 2021 en mairie, de Monsieur Frédéric BAZIN confirmant son accord pour céder cette bande de terrain issue de la parcelle AA 155 à la Commune selon les termes suscités ;

Considérant que ce projet a pour but l'aménagement d'une voie et fait partie d'un emplacement réservé identifié dans le PLU,

Il est demandé à l'assemblée :

- d'approuver l'acquisition auprès de M. Frédéric BAZIN d'une partie de la parcelle AA 155 d'une superficie totale de 27 m² pour un montant de 1 € hors DMTO (Droits de Mutations à Titre Onéreux) payable à la signature de l'acte. Cette cession ne faisant pas partie d'une opération de lotissement communal, la Commune n'est pas assujettie à la TVA ; conformément aux dispositions applicables depuis le 11/3/2010, la présente mutation n'entre donc pas dans le champ d'application de la TVA,
- d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte notarié, dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Où le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 17 juin 2021.

Marie-Rose LEXCELLENT
Le Maire



Envoyé en préfecture le 22/06/2021

Reçu en préfecture le 22/06/2021

Affiché le 22/06/2021



ID : 013-211300975-20210617-DELIB57_21-DE